



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 07/22

Objet

Modification des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire suite à l'élargissement du Bureau Communautaire

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J.P. Lefèvre à C. Bourgeois-République, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Viverge.

Suite à l'élargissement du Bureau Communautaire, portant ainsi le nombre de membres du Bureau à 25 (Président, 12 Vice-présidents et 12 membres du Bureau délégués), il convient aujourd'hui de modifier le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole appartient à la strate de 50 000 à 99 999 habitants,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur,

L'enveloppe financière maximale est donc calculée de la manière suivante :

Indemnité du Président (110% de l'indice brut terminal de la fonction publique) + produit de 44% de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre de Vice-présidents (12),

Soit une enveloppe globale annuelle pouvant être attribuée de **297 770,93 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 74 votes pour et 6 oppositions :

- **ATTRIBUE** aux nouveaux membres du Bureau Communautaire, à compter du 18 mars 2022, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, des indemnités de fonction aux taux suivants :
 - Du 10^{ème} au 12^{ème} Vice-président** : 23,14% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Membres du bureau délégués** : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,Etant précisé que les indemnités des Vice-présidents (1^{er} au 9^{ème} Vice-président) et des membres du Bureau délégués déjà en fonction restent inchangées,
- **MODIFIE** en conséquence les indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire selon le tableau ci-annexé.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Préfecture du Jura
- Elus concernés



**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil
Communautaire
(annexé à la délibération)**

FONCTION	PRENOM NOM	MONTANT MENSUEL BRUT à compter du 18/03/2022	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
Président	Jean-Pascal FICHÈRE	3 889,40 €	100
1 ^{er} vice-président	Dominique MICHAUD	1 244,61 €	32
2 ^{ème} vice-présidente	Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	1 244,61 €	32
3 ^{ème} vice-président	Jean-Michel DAUBIGNEY	1 244,61 €	32
4 ^{ème} vice-président	Nathalie JEANNET	1 244,61 €	32
5 ^{ème} vice-président	Olivier MEUGIN	1 244,61 €	32
6 ^{ème} vice-président	Bernard GUERRIN	1 244,61 €	32
7 ^{ème} vice-président	Grégory SOLDAVINI	1 244,61 €	32
8 ^{ème} vice-président	Gérard FERNOUX-COUTENET	1 244,61 €	32
9 ^{ème} vice-président	Jean-Philippe LEFÈVRE	1 244,61 €	32
10 ^{ème} vice-président	Thierry GAUTHRAY-GUYENET	900,00 €	23,14
11 ^{ème} vice-président	Christophe MONNERET	900,00 €	23,14
12 ^{ème} vice-président	Jean-Yves ROY	900,00 €	23,14
Membre du bureau délégué	Séverine CALINON	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Jean-Luc CROISERAT	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Jean-Baptiste GAGNOUX	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Marie-Rose GUIBELIN	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Maurice HOFFMANN	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Joëlle LEPETZ	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Isabelle MANGIN	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Jacques PÉCHINOT	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Tomas RYAT	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Julien STOLZ	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Hélène THEVENIN	505,62 €	13
Membre du bureau délégué	Dominique TRONCIN	505,62 €	13
Total mensuel		23 858,33 €	
Total annuel		286 299,96 €	